

RTP 619

Salomon REINACH

Membre de l'Institut de France

Satan et ses Pompes

(EXTRAIT DE LA *Revue de l'Université de Bruxelles*)

Novembre 1902



BRUXELLES
A. LEFÈVRE, IMPRIMEUR
Rue de l'Étuve, 38

1902

Bibliothèque Maison de l'Orient



112804

SATAN ET SES POMPES

Salomon REINACH

Membre de l'Institut de France

Satan et ses Pompes

(EXTRAIT DE LA *Revue de l'Université de Bruxelles*)

Novembre 1902



BRUXELLES
A. LEFÈVRE, IMPRIMEUR
Rue de l'Étuve, 38

1902

SATAN ET SES POMPES

PAR

SALOMON REINACH

Membre de l'Institut de France.

Lorsque nous parlons de Satan et de ses pompes, nous entendons, par ces derniers mots, le luxe, les splendeurs et les vanités du monde, qui sont les pièges tendus à l'homme par la malice de l'éternel Tentateur. Il n'y a plus trace, dans cette expression, de l'idée de cortège, de convoi, qui est étymologiquement inhérente au mot *pompe*, du grec *πομπή* (cf. *πέμπειν*), par l'intermédiaire du latin *pompa*. Cependant le langage usuel n'a pas complètement perdu le souvenir de cette acception primitive, qui se retrouve dans l'expression *pompes funèbres*, inséparable de l'idée d'un convoi. Il est vrai qu'aujourd'hui *pompes funèbres* ne s'emploient guère qu'au pluriel; mais M^{me} de Sévigné, dans une lettre du 10 mars 1687, parle de la « triomphante pompe funèbre » du grand Condé.

Pompa, au singulier, est aussi employé au XVII^e siècle dans le sens de luxe et de splendeur, sans aucune idée de cortège. Il suffit de rappeler les premiers vers de *Bérénice* :

Arrêtons-nous ici. La pompe de ces lieux,
Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux.
Souvent ce cabinet, superbe et solitaire,
Des secrets de Titus est le dépositaire.

La pompe d'un cabinet « superbe et solitaire » exclut toute conception d'une cour brillante et d'un cortège impérial; *pompa* est ici simplement synonyme de magnificence, de luxe et de grandeur.

Litré cite, mais sans exemple à l'appui, l'expression connue : « renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres » et dit que le mot *pompes*, employé dans cette acception, est un « terme de la chaire ». Il n'enregistre même pas, tant il est insolite, l'emploi du singulier de *pompe* dans le même sens. Cependant, à l'origine, on n'a point parlé *des pompes* de Satan, mais de *sa pompe*; et si l'on voulait se conformer au plus ancien usage de l'Église, tel qu'il est attesté par Tertullien, on emploierait toujours le singulier au lieu du pluriel.

Tertullien, dans son traité *De la Couronne*, s'exprime ainsi (§ 3) : « *Ut a baptismo ingrediar, aquam adituri ibidem, sed et aliquanto prius sub antistitis manu, contestamur nos renuntiare diabolo et pompae et angelis ejus.* » C'est-à-dire : « Pour commencer par le baptême, peu de temps avant de nous approcher de l'eau, nous déclarons, en présence du prêtre, que nous renonçons au diable, à sa pompe et à ses anges. » Tertullien énumère, dans ce passage, certaines pratiques rituelles consacrées par l'usage, mais dont il n'est pas question dans les Ecritures Saintes; il veut montrer qu'elles n'en remontent pas moins à une haute antiquité, c'est-à-dire à l'âge apostolique. La phrase que nous avons citée est relative à la cérémonie dite de l'*abrenuntiatio*, par laquelle le païen qui se convertissait au christianisme et était sur le point de recevoir le baptême se dégageait, pour ainsi dire, de l'étreinte de Satan en renonçant solennellement à le servir. La formule usitée devait avoir été arrêtée de bonne heure, aussitôt que le christianisme, cessant de se propager parmi les Juifs — qui n'avaient pas besoin de renoncer à Satan — recruta des adeptes parmi les païens.

Que signifie, dans cette formule, le mot *pompe*? Il ne se rencontre pas une seule fois ni dans l'Évangile ni dans les autres écrits canoniques du Nouveau Testament; nous devons donc en demander l'explication à Tertullien lui-même et à la langue de son temps.

Si *pompe* signifiait ici luxe ou magnificence, il serait singulier que ce mot fût placé entre Satan et ses anges; on attendrait que l'on mentionnât d'abord le Tentateur et sa séquelle, puis l'ensemble des séductions qu'ils exercent. Une opinion répandue veut que, dans la formule d'*abrenuntiatio*, les mots *pompa diaboli* désignent les cérémonies du culte païen, les spectacles et autres vanités; mais il est évident que cette assertion impliquerait l'emploi de *pompa* au pluriel, le singulier ne pouvant signifier une grande variété de pratiques telles que processions, adoration des idoles, sacrifices, jeux de théâtre et du cirque, etc. Donc, ici, *pompa* est synonyme de cortège et cet emploi paraît avoir été habituel dans la langue populaire (1). Cicéron (*Fam.* II, 16) parle, dans une lettre, du cortège de ses licteurs, *Molesta haec pompa lictorum meorum*. Térence et Plaute se servent l'un et l'autre du mot *pompa* dans le même sens :

Ter. *Heautontimoroumenos*, IV, 4, 17 : « *Transeundum nunc tibi ad Menedemum est — Et tua pompa eo traducenda* ».

Plaute, *Curculio*, I, 1, 1 : « *Quo ted hoc noctis dicam proficisci foras — Cum istoc ornatu cumque hac pompa, Phaedrome?* »

Mais que faut-il entendre par le cortège du diable, *pompa diaboli*? Tertullien l'explique lui-même en ajoutant : *et angelis ejus*. Le cortège du diable se compose d'une multitude de démons, parmi lesquels se distinguent les anges rebelles qui se sont révoltés et ont été frappés avec lui. Au jour du Jugement, ces derniers partageront le sort de leur maître et seront précipités dans les flammes éternelles. Cette doctrine se trouve déjà dans Saint-Mathieu (xxv, 41). Le passage de l'Évangéliste à ce sujet est important pour la question qui nous occupe, car le lien qu'il établit entre Satan et ses anges a certainement été présent à l'esprit de ceux qui ont fixé la plus ancienne formule d'*abrenuntiatio* : Ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου καὶ τοῖς ἄγγελοις αὐτοῦ.

(1) La *pompa circi*, qui fut prohibée par Constantin (Zozime, II, 31), n'était pas autre chose qu'un cortège; cf. l'article *Circus* dans le *Dictionnaire de Saglio*, p. 1193.

Πορεύεσθε ἀπ' ἐμοῦ οἱ κατηραμένοι εἰς τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ.

On se demandera s'il ne suffirait pas de renoncer à Satan et à ses anges et à quelle idée accessoire répondait le mot *pompa*. A cela il faut répondre, je crois, que les anges de Satan, les anges déchus, ne constituent pas tout le cortège du Tentateur, dont ils sont plutôt, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'état-major ou le grand conseil. Il y a encore une multitude infinie de démons qui servent l'Esprit Malin sans que l'Écriture dise ni indique nulle part que ce soient des anges révoltés. Origène distingue nettement les Anges du diable des autres démons (1). Cette distinction découle nécessairement des textes qui nous parlent d'innombrables démons errant parmi les hommes, mais n'attribuent jamais le rôle de tentateurs nomades aux anges déchus. Bien plus, on lit dans la seconde épître de Pierre (II, 4) : 'Ο θεὸς ἀγγέλων ἀμαρτησάντων οὐκ ἐφείσατο, ἀλλὰ σειραῖς ζόφου ταρταρώσας παρέδωκεν εἰς κρίσιν κολαζομένους τηρεῖσθαι, c'est-à-dire : « Dieu n'épargna pas les anges quand ils eurent péché, mais les ayant précipités dans le Tartare les livra aux chaînes des ténèbres pour être réservés jusqu'au jour du Jugement » (2). Par un privilège singulier, le chef de ces révoltés, Satan, obtint la permission d'errer parmi les hommes, parce qu'il est, suivant le quatrième Évangile, le maître de ce monde, ἀρχὼν τοῦ κόσμου τούτου (3); mais il est bien évident que les démons qui pullulent sur terre et dont l'expulsion est l'objet de tant de miracles ne sont pas identiques aux grands anges des ténèbres enchaînés par Dieu dans les Enfers. Ceux-là sont les lieutenants de l'armée de Satan; les démons sont ses simples soldats et forment son cortège habituel, *πομπή*.

Voyons maintenant si les autres passages où Tertullien parle de la *pompa diaboli* admettent une interprétation analogue.

(1) Orig., *De Princip.*, 6.

(2) Même doctrine dans *Jude*, 6. M. Lesêtre, dans le *Dictionnaire de la Bible* (art. *Démons*, p. 1371), écrit : « Ils sont habituellement enchaînés dans les prisons infernales. » Cet « habituellement » n'est autorisé par aucun texte; c'est un pieux expédient pour dissimuler la contradiction entre l'enchaînement des anges coupables et les promenades continuelles de Satan parmi les hommes.

(3) Jean, XII, 31; XIV, 30. Cf. II *Cor.*, IV, 4; *Ephés.*, II, 2.

Dans son traité des *Spectacles* (iv), il interdit aux chrétiens la fréquentation des théâtres et des amphithéâtres. Pour justifier cette interdiction, il rappelle tout d'abord la formule baptismale d'abjuration : « Quand nous entrons dans l'eau, dit-il, nous faisons profession de foi chrétienne suivant les paroles prescrites par la loi, en déclarant que nous avons renoncé au diable et à sa pompe et à ses anges (*renuntiassse nos diabolo et pompae et angelis ejus ore nostro contestamur*). Or, l'idolâtrie n'est-elle pas la chose principale, essentielle, à laquelle nous renonçons en renonçant au diable, à sa pompe et à ses anges, l'idolâtrie, d'où provient pour ainsi dire tout esprit immonde et malfaisant? (*Quid erit summum ac praecipuum, in quo diabolus et pompa et angeli ejus censeantur, quam idolatria, ex qua omnis immundus et nequam spiritus, ut ita dixerim...?*) Si donc il est établi que tout l'appareil des spectacles est fondé sur l'idolâtrie, il l'est aussi que notre abjuration dans le bain se rapporte aux spectacles, qui, par suite de l'idolâtrie, sont asservis au diable, à sa pompe et à ses anges (*igitur si ex idolatria universam spectaculorum paraturam constare constiterit, indubitate praecipuum erit etiam ad spectacula pertinere renuntiationis nostrae testimonium in lavacro, quae diabolo et pompae et angelis ejus sint mancipata, scilicet per idolatriam*).

Autant que le mot *clair* convient à un passage quelconque de Tertullien, on peut dire que celui-ci marque clairement la signification de la formule *d'abrenuntiatio*. Renoncer à Satan, à sa pompe et à ses anges, c'est abjurer l'idolâtrie, *ex qua omnis immundus et nequam spiritus*. Ces derniers mots indiquent que l'idolâtrie est un hommage ou un culte rendu à diverses espèces d'esprits immondes et malins; il faut donc que les trois éléments dont se compose la formule désignent des esprits de ce genre, et non autre chose. Pour Satan et ses anges, cela ne fait pas de doute; donc, il en est de même du troisième terme, de la pompe, c'est-à-dire du cortège de Satan.

Les jeux de l'amphithéâtre, dit encore Tertullien (*Spectac.* xii), ont été institués en l'honneur des morts, ou pour apaiser leurs mânes; or, c'est là de l'idolâtrie et un culte rendu aux démons. Quant aux processions solennelles qui accompagnent ces jeux, elles ne sont

pas moins suspectes dans leur splendeur; les repas sacrés de la veille ne vont pas sans la pompe du diable, sans l'invitation des démons : *Pultes pridianaë sine pompa diaboli, sine invitatione daemonum non sunt*. Dans l'amphithéâtre même, il y a autant d'esprits immondes que d'assistants : *tot illic immundi spiritus consistunt quam homines capit amphitheatrum*.

Ce passage semble ne comporter aucune ambiguïté. Il est vrai que Tertullien y parle de cérémonies païennes, mais ce ne sont pas ces cérémonies qui constituent la pompe du diable; elles lui donnent seulement l'occasion de se déployer. La phrase *sine pompa diaboli, sine invitatione daemonum non sunt*, implique que ces deux expressions sont synonymes : la pompe du diable, ce sont les démons invités, c'est le cortège de Satan. Et ce cortège est si nombreux qu'il remplit tout l'amphithéâtre; il y a autant de démons que de spectateurs. M. Monceaux, paraphrasant ce passage sans idée préconçue et sans s'être interrogé sur le sens liturgique de *poa dpmiaboli*, a écrit, avec un sentiment très juste de la pensée de l'auteur : « Ils comptent sans leurs hôtes, sans le cortège du diable et de ses invités (1). »

Dans le même livre (c. xxiv), Tertullien déclare que les spectacles ont été institués pour le diable, *propter diabolum*, et ont été organisés au moyen des choses qui relèvent de lui (*ex diaboli rebus instructa*). Donc, c'est là cette pompe du diable à laquelle on a formellement renoncé lors du baptême et il n'est pas admissible que l'on ait commerce avec les choses que l'on a abjurées : *Hoc erit pompa diaeboli, aduersus quam in signaculo fidei ejeramus; quod autem ejeramus neque facto, neque dicto, neque visu, neque prospectu participare debemus*. L'expression *res diaboli* est très vague; dans ce passage, elle est synonyme de *diaboli pompa* et semble impliquer que le sens de ces mots s'est élargi, qu'ils désignent non seulement le cortège des démons, mais tout ce qui se rapporte à Satan ou dérive de lui. Remarquons, toutefois, que Tertullien parle ici du diable, mais non des démons, dont il a cependant signalé avec insistance le rôle prépondérant dans les spectacles; il en résulte que les *res diaboli* comprennent,

(1) Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, I, p. 264.

au premier chef, ces génies du mal qui relèvent de Satan et sont les serviteurs de ses noirs dessins. Entendue au sens large, la *pompa diaboli* peut comprendre à la fois des choses et des personnes, mais elle comprend surtout des personnes, qui sont les démons.

Il est encore question de *diaboli pompa* dans le traité de l'*Idolâtrie* (x). Des maîtres d'école, dit Tertullien, sont en contact perpétuel avec les idoles, qui se mêlent à leur enseignement et à toute leur activité. Ainsi ils doivent célébrer les anniversaires de l'idole (sans doute de la divinité tutélaire du *ludus*) et alors « toute la pompe du diable est fréquentée. » *Idem fit idoli natali; omnis diaboli pompa frequentatur* (1). Cette expression bizarre ne peut, à mon sens, signifier qu'une chose : c'est que la fête de l'idole est célébrée en l'honneur, ou avec l'assistance de tous les démons. On pourrait traduire librement : « Il lie commerce, à cette occasion, avec toute la séquelle de Satan. »

Un passage du traité *De Pudicitia* (v) n'est pas moins formel. Tertullien relève le fait que, dans le Décalogue, la prohibition de l'adultère est précédée de celle de l'idolâtrie et suivie de celle du meurtre. « J'observe, dit-il, une certaine pompe, une certaine dignité de l'adultère; d'une part, l'Idolâtrie lui montre la voie; d'autre part, le Meurtre le suit. Il occupe la place qu'il mérite entre les deux crimes les plus éminents, etc. » *Pompam quamdam atque suggestum aspicio moechiae, hinc ducatum idolatriae antecedentis, hinc comitatum homicidii insequentis*. N'est-il pas évident que la *pompa moechiae* est assimilée ici à la *pompa diaboli*, qu'il ne s'agit ni d'une cérémonie païenne ni d'un étalage de vanité mondaine, mais simplement d'un cortège où les deux compagnons de l'adultère sont l'Idolâtrie et l'Homicide ?

Si l'expression *pompa diaboli*, au pluriel, ne se trouve pas, à ma connaissance, dans Tertullien, ce n'est pas qu'il recule devant l'emploi, d'ailleurs classique, du pluriel *pompa*. Dans le traité *De cultu feminarum* (II, 9), il demande s'il est raisonnable pour une femme de se montrer avec un visage simple et modeste, alors

(1) Ce passage suffirait à prouver que Tertullien, quand il parle de la *pompa diaboli*, n'a pas en vue la *pompa circi*.

qu'elle pare le reste de son corps de toute la frivolité du luxe et de la mollesse : « *Quid prodest faciem quidem frugi et expeditam et simplicitatem condignam divinae disciplinae exhibere, cetera vero corporis laciniosis pomparum et deliciarum ineptiis occupare?* » (1). Donc, pour Tertullien, *pompa*, c'est le luxe, ce sont les ornements inutiles et, dans le même passage, il qualifie de *pompaticae* les femmes qui se parent avec excès. Il résulte de là que le pluriel *pompa*, dans le sens actuel de vanités mondaines, était connu de Tertullien, mais que, transcrivant la formule de la renonciation à Satan ou y faisant allusion, il s'est toujours servi du singulier *pompa*, employé dans le sens plus primitif et peut-être plus populaire de cortège ou d'escorte. On conçoit combien la confusion devait être prompte à s'établir, dans la formule liturgique elle-même, entre cette escorte de Satan, *pompa*, et les cérémonies et vanités de tout genre, *pompa*, qui relevaient de l'Esprit malin et de son culte.

Vers 230 se place la rédaction des Canons de Saint-Hippolyte, qui ne sont connus que par une traduction arabe, laquelle a été retraduite en latin. Voici le passage qui nous intéresse : *Quod si vero aliquis in fide vera eadernerit, recipiatur cum gaudio interrogeturque de opificio, instraturque per diaconum discatque in ecclesia RENUNTIARE SATANÆ ET POMPÆ EJUS TOTI* (2). Il est évident que *pompa ejus tota* désigne tout le cortège de Satan, c'est-à-dire tous les anges rebelles et tous les démons; je ne vois pas qu'une autre interprétation soit possible.

Saint-Basile, né en 329, écrivait un siècle et demi après Tertullien; mais quand il s'occupe des usages et de la liturgie du christianisme primitif, ce n'est pas un témoin qu'on puisse récuser, d'autant plus qu'il avait, dans la bibliothèque de Césarée, bien des ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Dans son traité sur le Saint-Esprit (xi), il parle des Apostats qui renient l'Esprit, οἱ παραβάται οἱ τὸ πνεῦμα ἀρνούμενοι et leur rappelle les engagements solennels qu'ils ont pris au moment de leur baptême. « Qu'ont-ils

(1) Littré cite un texte du XV^e siècle où les *pompes* des femmes signifient leurs parures. Il est bien probable que c'est à l'imitation de Tertullien.

(2) Duchesne, *Orig. du culte chrétien*, 2^{me} éd. (1898), p. 508, canon 61; cf. Harnack, *Altchristliche Litteratur*, p. 643.

confessé, et à quelle occasion ? Ils ont confessé qu'ils croyaient au Père, au Fils et au Saint-Esprit, lorsque, renonçant au diable et à ses anges, ils ont fait entendre ces paroles de salut : Ὁμολόγησαν δὲ τὸ, ἢ πότε; Πιστεύειν εἰς πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἄγιον πνεῦμα, ὅτε ἀποταξάμενοι τῷ διαβόλῳ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ, τὴν σωτήριον ἐκείνην ἀφήκαν φωνήν. Il résulte de ce passage qu'aux yeux de Saint-Basile la formule imposée aux catéchumènes impliquait la renonciation au diable et à ses anges; il n'est pas question de la πομπή. Sans doute, il ne transcrit pas la formule complète, mais il en donne la partie essentielle, et s'il ne parle ni de la pompe de Satan, ni de ses œuvres, ni de son culte, c'est que tout cela lui semble impliqué dans la mention du Tentateur et des anges rebelles. Plus loin, dans le même traité (XXVII), il aborde la même question que Tertullien, celle des usages très anciens de l'Église qui ne sont pas prescrits par des textes formels des Écritures. Comme exemple il cite la renonciation à Satan et à ses anges et considère cette formule comme transmise par l'enseignement secret remontant à la tradition des Apôtres (τὰ ἐκ τῆς τῶν ἀποστόλων παραδόσεως διαδοθέντα ἡμῖν.) On peut contester, et l'on a contesté récemment encore, la réalité de cette discipline de l'arcane et d'un enseignement ésotérique du christianisme; mais là n'est pas pour nous la question. L'essentiel c'est que Saint-Basile, bien placé pour savoir en quels termes les catéchumènes renonçaient au paganisme, déclare expressément que la formule employée par eux, où il est question de Satan et de ses anges, remonte à l'âge héroïque du christianisme. Voici le texte : Ἀποτάσσεσθαι τῷ Σατανᾷ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ, ἐκ ποίας ἐστὶ γραφῆς; οὐκ ἐκ τῆς ἀδημοσιεύτου ταύτης καὶ ἀπορρήτου διδασκαλίας, ἣν ἐν ἀπολυπραγμονήτῳ καὶ ἀπεριεργάστῳ σιγῇ οἱ πατέρες ἡμῶν ἐφύλαξαν;

Ce qui vient d'être dit nous permet d'aborder un passage célèbre des *Leçons mystagogiques* de Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, qui était né en 315 et, par conséquent, de quatorze ans plus âgé que Saint Basile. Ces *Leçons mystagogiques*, au nombre de cinq, s'adressent aux nouveaux baptisés (μυσταγωγικὰ κατηχήσεις πρὸς τοὺς νεοφωτιστούς) et font suite aux dix-huit *Leçons catéchétiques* (κατηχήσεις φωτιζομένων) (1), qui s'adressent

(1) Φωτιζόμενοι = les compétents (Duchesne, *Orig du culte chrétien*, p. 316.)

aux catéchumènes. Dans la première *Leçon mystagogique* (I, p. 307), il précise le rituel et le formulaire de la renonciation. Le catéchumène dit d'abord : *Je renonce à toi, Satan* (ἀποτάσσομαι σοι, Σατανᾶ); puis il ajoute : *et à toutes les œuvres* (καὶ πᾶσι τοῖς ἔργοις σου); puis : *et à toute la pompe* (καὶ πάσῃ τῇ πομπῇ σου); puis : *et à tout ton culte* (καὶ πάσῃ τῇ λατρείᾳ σου). L'auteur a pris la peine d'expliquer ce qu'il fallait entendre par ces mots. Les œuvres de Satan sont toutes les erreurs morales (πᾶσα ἡ ἀμαρτία); sa pompe, ce sont les théâtres, les cirques, les chasses et toutes les vanités de ce genre; ce sont aussi les marchés tenus aux fêtes des idoles et tout ce qui est souillé par l'invocation des démons; enfin, le culte de Satan, ce sont les hommages rendus aux idoles, les prières qu'on leur adresse, les offrandes, l'art augural, l'usage des amulettes, des imprécations, des formules magiques, etc. Des anges de Satan, il n'est plus question et sa pompe n'est plus son cortège, mais l'ensemble des plaisirs interdits qui sont souillés par l'invocation des démons (ἢ ἄλλα τοιαῦτα μινθέντα τῶ τῶν παμμυρίων ἐπιζλήσει δαιμόνων). Ces derniers mots seuls sont un souvenir de la conception première, qui fait figurer les démons, à titre exclusif ou à titre essentiel, dans la pompe ou le cortège de Satan (1).

Saint Ambroise, né vers 340, a parlé deux fois de la formule de renonciation. Dans le premier passage (*De Sacram.*, I, 2), il est question de renoncer au diable, à ses œuvres, au siècle et à ses voluptés (*diabolo et operibus ejus, sacculo et voluptatibus ejus*). *Saeculum et voluptates* sont ici l'équivalent de la pompe et du culte dans Cyrille. Le second passage (*Hexam.*, I, 4, 14) est ainsi conçu : *Abrenuntio tibi, diabole, et angelis tuis et operibus tuis et imperiis tuis*. Mais les éditeurs Bénédictins font observer que quatre des meilleurs manuscrits suppriment les mots *et angelis tuis*; nous avons donc encore, comme dans le premier texte, le diable et ses œuvres, mais, au lieu du siècle et de ses voluptés, il

(1) Les *Constitutions apostoliques* (IV^e siècle) donnent la formule suivante : « Je renonce à Satan, à ses œuvres, à ses pompes, à ses cultes, à ses anges, à ses inventions et à tout ce qui est de son domaine » (VII, 41). Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾷ καὶ τοῖς ἔργοις αὐτοῦ καὶ ταῖς πομπαῖς αὐτοῦ καὶ ταῖς λατρείαις αὐτοῦ καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ καὶ ταῖς ἐφευρέσειν αὐτοῦ, καὶ πᾶσι τοῖς ὑπ' αὐτοῦ. M. l'abbé Duchesne, en traduisant un passage, a imprimé *usages* au lieu d'*anges*. (*Orig. du culte chrétien*, t. I, p. 317).

est question des *imperia* du diable, ce qui répond au mot *λατρεία* de Cyrille, le culte et l'obédience étant presque synonymes. Dans la liturgie romaine actuelle, la formule, déjà usitée au moyen-âge, est la suivante : *Abrenuntias Satanae? Abrenuntio. Et omnibus operibus ejus? Abrenuntio. Et omnibus pompis ejus? Abrenuntio* (1). La renonciation porte sur Satan, ses œuvres et ses pompes, ce dernier mot désignant évidemment non les démons, mais les cérémonies et les vanités qui relèvent de Satan, c'est-à-dire l'équivalent de ce que Cyrille appelle *πομπή* et *λατρεία*, Ambroise *imperia diaboli et voluptates saeculi*. Ainsi l'évolution du sens est accomplie, le singulier est devenu un pluriel (2), les anges de Satan et les innombrables démons ne sont plus nommés et la renonciation à Satan, leur chef hiérarchique, paraît suffisante pour impliquer toute rupture avec la noblesse ou la plèbe du monde infernal. Le langage de la chaire, dont s'inspirera le langage usuel, fera un pas de plus et entendra par les pompes de Satan non pas ce qui est entaché d'idolâtrie ou de dépravation, mais le luxe et l'éclat du monde en tant qu'ils s'opposent à l'idéal ascétique du christianisme.

Si ces modifications du sens de *πομπή* ont pu se produire, cela tient sans doute à l'équivoque inhérente à ce mot, qui signifie un cortège, en particulier un brillant cortège et a fini par désigner tout ce qui est brillant et magnifique ; mais cela tient aussi à l'emploi même de *pompa*, entendu au sens de cortège, dans la formule de la renonciation.

En effet, il n'est pas admissible que cette formule ait jamais cessé d'impliquer, en même temps que la renonciation à Satan, celle aux démons qui participent de sa nature et s'associent à ses malfaisants desseins. Il aurait fallu, pour cela, que la démonologie

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 293. C'est le formulaire dont l'abbé Domenech vient de se servir en admettant au baptême le journaliste israélite Pollonais, converti au catholicisme, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, le 29 octobre 1902. Elle aurait sans doute bien étonné les premiers Pères de l'Église, car la renonciation à Satan ne saurait être imposée qu'à des païens, non à des juifs. L'assimilation du Dieu d'Israël à Satan est une hérésie cent fois condamnée par l'Église elle-même.

(2) Le singulier *πομπή* se trouve encore dans S. Jean Chrysostôme, homél. 21 aux Antiochiens.

chrétienne tendit à disparaître, alors qu'au contraire elle est allée se développant. Donc, si l'on a cessé, au IV^e siècle, de mentionner les anges rebelles et les démons, c'est qu'on sentait qu'ils étaient suffisamment désignés par le mot *pompa*, dans le sens général de cortège de Satan. Une fois cette mention effacée, on a introduit celle du culte de Satan, *λατρεία*, ce à quoi l'on eût difficilement songé si le mot *pompe* avait été pris dès l'abord dans l'acception que lui attribue Saint Cyrille. En un mot, la renonciation aux anges n'a pu disparaître que parce que la renonciation à la pompe de Satan a semblé en tenir lieu, ce qui prouve, comme nous avons essayé de le démontrer, que la pompe de Satan était un cortège, en particulier un cortège de démons. Mais quand la mention des anges rebelles n'est plus intervenue pour préciser celle de la pompe de Satan, on a bientôt attribué à ce mot un sens conforme à celui des autres vocables de la formule, *ἔργα, opera diaboli, voluptates saeculi*, et l'on a perdu de vue les démons, absorbés dans la personnalité de leur chef.

Il me reste à dire quelques mots sur l'origine de la formule dont j'ai essayé de préciser le sens primitif.

Si les témoignages de Tertullien et de Saint Basile ont l'autorité que je leur attribue, la formule d'*abrenuntiatio* présentait, à l'origine, un caractère purement théologique. L'initié renonçait à Satan, aux démons et aux anges rebelles; il affirmait son détachement à l'égard de ces esprits de perdition, sans qu'il fût question d'institutions ni d'usages nouveaux, de répudiations ni d'engagements de nature morale. De la sorte, il y avait une analogie exacte entre la formule de l'*abrenuntiatio* et celle de l'exorcisme du baptême, avec cette seule différence que la première était prononcée par le néophyte lui-même, tandis que la seconde devait l'être nécessairement par le prêtre, l'enfant étant encore incapable de parler. L'idée dominante, c'est que les hommes, avant d'avoir été régénérés par le baptême, sont les sujets des démons et que, pour entrer dans le royaume de Dieu, ils doivent commencer par briser le lien qui les rattache aux puissances de l'enfer. La liturgie du baptême des enfants compte différentes formules d'exorcisme, mais qui ont toutes pour objet de renoncer et d'éloigner Satan : *Exi ab eo, immunde spiritus, et da locum spiritu sancto; audi, male-*

dicte Satana... exorcizo te, immunde spiritus, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti... Ergo maledicte diabole audi sententiam tuam... et recede ab hoc famulo dei (1). Ainsi, au cas où l'on voudrait soutenir encore que la pompe du diable signifie des cérémonies païennes, et non des démons, il faudrait admettre un défaut de parallélisme tout à fait choquant entre les formules apotropiques du baptême, suivant qu'elles s'appliqueraient à des enfants ou à des adultes.

Ces démons que le prêtre exorcise, et auxquels déclare renoncer le néophyte, ne sont pas seulement les serviteurs de Satan et ses acolytes : ce sont aussi les faux dieux du paganisme, suivant la théorie indiquée par le Psalmiste et acceptée par l'Église : *οἱ θεοὶ τῶν ἐθνῶν δαιμόνια* (Ps. 96, 5). C'est à ces démons là que l'on songe surtout lorsqu'on prononce la formule de l'*abrenuntiatio*, qui a été certainement instituée, comme nous l'avons dit, à l'usage des païens qui se convertissaient au christianisme.

Cet ordre d'idées est assez étranger aux Évangiles ; Jésus ne conseille pas, à ceux qui le consultent sur la manière de vivre, d'abjurer le culte des démons, dont il n'est pas question, mais de suivre la loi ou de renoncer au monde et à ses vanités. Pour trouver des conceptions analogues à celles qui se reflètent dans les formules de l'*abrenuntiatio* et de l'exorcisme, il faut avoir recours aux épîtres de Saint Paul.

Dans l'œuvre de cet apôtre, l'idée de la lutte contre les démons joue un rôle très considérable, dont le retentissement devait être immense dans la pensée chrétienne des premiers siècles. Paul dit avoir reçu lui-même des soufflets d'un ange de Satan, *ἐδόθη μοι σκόλοψ τῆ σαρκί μου ἄγγελος Σατανᾶ, ἵνα με κολαφίσῃ* (2 Cor. XII, 7). Seule, sa foi inébranlable l'a persuadé que ni la mort ni la vie, ni les *anges*, ni les *principautés* ni les *puissances* ne nous pourront séparer de l'amour de Dieu (Rom. VIII, 38-39). Dans ce dernier passage, les expressions qu'il adopte, *οὔτε ἄγγελοι οὔτε ἄρχαὶ οὔτε ἐξουσίαι* désignent des anges rebelles et des démons, ministres de Satan, entre lesquels une démonologie plus savante que populaire commençait à

(1) Voir l'article *Exorcismus* dans la *Realencyclopädie für Theologie* de Herzog et Hauck.

établir des distinctions hiérarchiques. Il est remarquable que le texte porte *ἄγγελοι* sans épithète, alors cependant qu'il ne s'agit que des anges révoltés. Ce passage prouve que, dans la pensée de Saint Paul, le grand ennemi que les croyants devaient combattre, ou plutôt le seul ennemi, n'était pas la concupiscence de la chair, ou l'ambition, ou l'amour du monde, mais la coalition des différentes catégories de démons. La même idée revient, avec beaucoup plus de netteté encore, dans la lettre de Paul aux Éphésiens (VI, 14, 12) : « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez résister aux embûches du Diable. *Car ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre*, mais contre les Principautés, contre les Puissances, contre les Princes des ténèbres de ce siècle, contre les esprits de malice dans les lieux célestes ».

Ἐνδύσαθε τὴν πανοπλίαν τοῦ θεοῦ πρὸς τὸ δύνασθαι ὑμᾶς στήναι πρὸς τὰς μεθοδείας τοῦ διαβόλου, ὅτι οὐκ ἔστιν ὑμῖν ἡ πλῆθῃ πρὸς αἷμα καὶ σάρκα, ἀλλὰ πρὸς τὰς ἀρχὰς καὶ ἐξουσίας, πρὸς τοὺς κομοκράτορας τοῦ σκότους τούτου, πρὸς τὰ πνευματικὰ τῆς πονηρίας ἐν τοῖς ἐπουρανίοις.

Ainsi l'auteur de cette homélie épistolaire déclare que la lutte n'est pas contre le sang et la chair, mais contre Satan et son cortège, contre les démons dont il précise la nature et indique la hiérarchie. Ce sont ces puissances-là qu'il s'agit de briser ou d'écarter. N'est-ce pas exactement le même esprit que nous avons reconnu dans la formule d'*abrenuntiatio*, où le néophyte n'a pas à déclarer qu'il renonce aux plaisirs, aux impuretés, à la vanité du siècle, mais seulement qu'il rompt tout commerce avec Satan et les siens ?

Cette tourbe de Satan, pour Paul comme pour le rédacteur de la formule de l'*abrenuntiatio*, comprend, au premier chef, les dieux des gentils. Il est vrai que Paul conteste énergiquement l'existence des dieux païens : οἶδαμεν ὅτι οὐδὲν εἰδωλον ἐν κόσμῳ καὶ ὅτι οὐδεὶς θεὸς εἰ μὴ εἷς (Col. I, VIII, 4); εἰδουλεύσατε τοῖς φύσει μὴ οὔσιν θεοῖς (Gal. I, 4, 8); mais il n'en croit pas moins que les sacrifices et les hommages qu'on leur offre sont reçus et, pour ainsi dire, recueillis par les démons : Τί οὖν; φημί ὅτι εἰδωλόθυτον ἔστιν τι, ἢ ὅτι εἰδωλον ἔστιν τι; Ἄλλ' ὅτι ἂ θύουσιν τὰ ἔθνη, δαίμονιαις θύουσιν καὶ οὐ θεῶ. Οὐ θέλω δὲ ὑμᾶς κοινωνοὺς τῶν δαίμονιων γίνεσθαι... οὐ δύνασθε τραπέζης κυρίου μετέχειν καὶ τραπέζης δαιμονίων (I Cor. X, 19-21). « Que dis-je donc ? Que

l'idole soit quelque chose ? ou que ce qui est sacrifié à l'idole soit quelque chose ? Non. Mais je dis que ce que les gentils sacrifient, ils le sacrifient aux démons et non pas à Dieu. Or, je ne veux pas que vous ayez communion avec les démons... vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons «.

Telle est donc, suivant Paul, l'erreur qui domine toutes les autres, celle dont l'abandon s'impose comme le premier des devoirs : la communion avec les démons. Qu'exigera-t-on tout d'abord de l'initié, du païen qui se convertit au christianisme ? Qu'il désavoue formellement toute communion avec les démons, avec ceux qu'il a servis jusque-là. Ce désaveu, c'est la formule d'*abrenuntiatio* telle que nous l'avons expliquée, mais non telle qu'on l'explique d'ordinaire, car si la pompe de Satan est la vanité du monde, ou si elle signifie l'ensemble des cérémonies du culte païen, cette mention introduit une idée étrangère qui déborde, pour ainsi dire, le cadre purement théologique tracé avec une parfaite netteté par saint Paul.

Peu importe, dans l'espèce, que l'Épître aux Ephésiens, d'où nous avons extrait la citation la plus concluante à l'appui de notre thèse, soit ou non du même auteur que les Épîtres aux Corinthiens et aux Galates. Le passage que nous avons allégué est même, on l'a déjà remarqué, de ceux qui militent contre l'attribution traditionnelle, car l'auteur y parle du diable, *διάβολος*, tandis qu'ailleurs, dans les lettres de saint Paul, le même personnage est appelé Satan. Mais il est certain que, dès l'an 140 environ, Marcion comprenait cette lettre, qu'il croyait adressée aux Laodicéens, dans son canon des épîtres pauliniennes; l'influence exercée par elle sur les anciennes Églises d'Asie doit donc avoir été considérable et remonter à la première partie du second siècle.

Si l'on réfléchit maintenant que la formule d'*abrenuntiatio* a dû être composée pour les païens, et non pour les Juifs; que, d'autre part, le caractère essentiel du Paulinisme, c'est de chercher des recrues non dans la synagogue, mais dans le monde gréco-romain, l'analogie que nous avons signalée entre la formule et plusieurs passages des Épîtres de saint Paul ouvre le champ à d'intéressantes conjectures. La formule d'*abrenuntiatio* est d'origine paulinienne, c'est dans l'école de Paul que les termes en ont été

arrêtés. Peut-on aller plus loin et en attribuer la rédaction et la diffusion au plus actif et au plus influent des continuateurs de Paul, à Marcion? L'hypothèse n'aurait rien d'in vraisemblable; l'Église de la seconde moitié du second siècle a fait assez d'emprunts à Marcion pour qu'on n'hésite guère à lui en attribuer un de plus. Mais, pour la justifier, il faudrait entrer dans l'examen long et difficile des rapports de la secte marcionite avec l'orthodoxie, ce qui nous ferait perdre complètement de vue le sujet modeste et limité de cette étude. Nous avons voulu préciser la signification primitive du mot *pompe* dans une formule encore en usage aujourd'hui et montrer comment cette signification s'est altérée; l'excursion dans le domaine de l'histoire religieuse n'a eu pour but que de préparer les voies à la solution d'un petit problème de sémantique.

REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les Revues, les Livres et toutes les Communications abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) au Secrétariat de la *Revue* :

M. Maurice Sand, avocat, 4, rue du Frontispice (Tél. 3932).

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraît chaque mois (août et septembre exceptés). Elle publie tous les ans 800 pages de texte au moins. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année

Étudiants de l'Université de Bruxelles	5 fr. par an.
Abonnés de Belgique	10 id. id.
— étrangers	13 id. id.

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales jouissent de la même réduction que les étudiants.

Les fascicules portant la mention Exempleire d'étudiant ne peuvent pas se trouver dans le commerce.

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendrait à la Rédaction de la *Revue*.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les sept premières années de la *Revue de l'Université*, 7 volumes de 800 pages, brochés, au prix net de 5 francs chacun.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **D^r De Boeck**, professeur à la Faculté de médecine; **D^r Jean Demoor**, id; **Paul Errera**, professeur à la Faculté de droit; **Aug. Lameere**, professeur à la Faculté des sciences; **J. Massart** id.; **H Pergameni**, professeur à la Faculté de philosophie; **W. Prinz**, professeur à la Faculté des sciences appliquées; **Maurice Vauthier**, professeur à la Faculté de droit; **Paul de Reul**, chargé de cours à l'École des sciences sociales; **Dollo**, Président de l'Extension de l'Université libre; **G Herlant**, Secrétaire de l'Extension de l'Université libre; **Emile Laude** Président de l'Association générale des étudiants; **N. Ensch**, docteur en médecine; **H Falk**, docteur en droit; **L Querton**, docteur en médecine; **Maurice Sand**, avocat; **V. Semet**, ingénieur; **Lucien Beckers**, étudiant à la Faculté des sciences appliquées; **J. De Meyer**, étudiant en médecine; **Fernand Héger**, étudiant en médecine; **Henri Puttemans**, étudiant en philosophie; **Georges Wiener**, étudiant en médecine.

Bureau délégué pour l'année académique 1902-1903 :

Président : M. MAURICE VAUTHIER. *Membres* : MM. D^r JEAN DEMOOR PAUL ERRERA. *Secrétaires* : MM. PAUL DE REUL, MAURICE SAND.